

*Délibération 2 : Suppression d'un poste d'adjoint au Maire*

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 du mois de février à 10 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle du conseil municipal située en mairie, sous la présidence de Monsieur **André-Luc DUBOIS**, Maire, en suite de la convocation envoyée par mail, le 20 février 2024, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Etaient présents : **André-Luc DUBOIS, Mathilde DEROOSE, Laurent GAYOU, Karine COISNE, Béatrice ABERGIL, Lidwine PHILIPPE, Lionel LERANT, Frédéric SAUVAGE, Maxence WILLEMS, Stéphane WALLET, Cathy DUFOUR, Fabrice CARY**

Absents :

**Audeline HOGUET**

**Elodie CAZIER**

**Pascal SERGENT (M. SERGENT ayant quitté la salle suite au vote de la délibération n°1)**

Nombres de Conseillers en exercice	Nombres de procurations	Nombre de votants
12		12

Monsieur **Maxence WILLEMS** est élu secrétaire de séance.

Vu le retrait de délégation de M. Pascal SERGENT, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire ;

Vu la délibération 1, actant le non maintien dans le poste d'adjoint de M. Pascal SERGENT ;

Considérant le siège de premier adjoint au Maire vacant ;

**M. Le Maire propose :**

De fixer le nombre d'adjoint au Maire à deux, au lieu de trois, sachant que les autres adjoints remontent d'un cran dans l'ordre du tableau selon l'article L. 2121-1 du CGCT

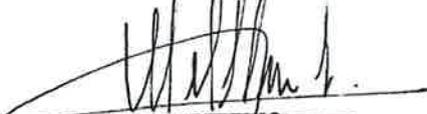
Résultat du vote :

<b>Pour</b>	<b>11</b>
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	<b>1</b>

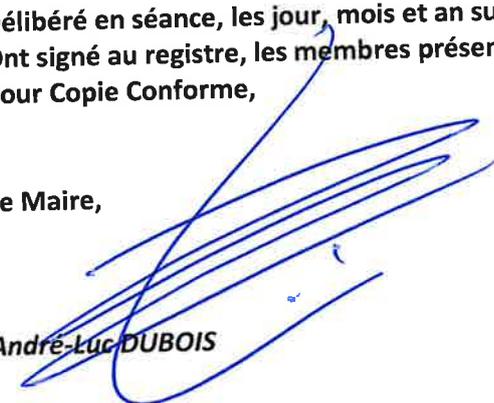
M. Frédéric sauvage refuse de prendre part au vote.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre, les membres présents,  
Pour Copie Conforme,

Le secrétaire de séance

  
Maxence WILLEMS

Le Maire,

  
André-Luc DUBOIS